

L'association QuaRES a révisé ses statuts en 2020 en y intégrant de façon explicite les enjeux de responsabilité sociétale.

L'association a décidé de solliciter le soutien des institutions de recherche et d'enseignement supérieur en définissant les conditions d'adhésions suivantes :

| | Adhésion individuelle | Adhésion individuelle prise en charge | Adhésion institutionnelle de soutien | Partenaire |
|---|-----------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Assemblée générale | 1 voix | 1 voix | 1 voix | |
| Réduction sur inscription aux formations et événements de QuaRES sur l'année | Tarif adhérent | Tarif adhérent | Tarif adhérent pour dix inscriptions | Selon les modalités de la convention de partenariat |
| Insertion du logo sur le site internet www.quares.fr | ✗ | ✗ | Sur la page d'accueil | |
| Citation dans les programmes des événements | ✗ | ✗ | Citation avec logo | |
| Partage des informations sur les réseaux sociaux | ✗ | ✗ | ✓ | |
| Contribution financière | 50€/an | 150€/an | 1000€/an | |

Association loi 1901
www.quares.fr

siret 49805817100014
 APE 9994Z
 N° d'organisme de formation :
 91340638034

Pour mener à bien ses projets, QuaRES a besoin de votre soutien, contactez-nous
par téléphone au 04 67 04 31 85 ou en écrivant à contact@quares.fr

Siège :
 CIHEAM / IAMM
 3191 route de Mende
 34093 Montpellier cedex 5

Tél. 04 67 04 31 85
 Fax 04 67 54 25 27
 E-mail contact@quares.fr

Merci pour votre participation.

Cathy GREVESSE, présidente de QuaRES